ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Accord-cadre de fourniture d'objets promotionnels éco-responsables pour l'Université Grenoble Alpes

Réponses aux questions posées sur la plateforme PLACE

Date : 17/11/2026

N° de consultation : 26FSA028

REMARQUES IMPORTANTES

- **La date limite de remise des offres a été prolongée au jeudi 3 décembre 2026 à 17h00**
- **Les pièces du DCE ont été modifiées :** le RC, le CPP, le BPU lot 1, BPU lot 2 et le cadre de réponse lot 2. Les modifications sont signalées en couleur sur les documents précités.

Par conséquent, les candidats doivent télécharger la nouvelle version du DCE afin de pouvoir transmettre leur offre avec les BPU et cadre de réponse mis à jour.

- **Concernant les échantillons à transmettre :** les candidats doivent utiliser le logo UGA (« pack logo ») pour tous les échantillons, sauf pour le sweatshirt où il faut le marquage spécifique identifié dans le fichier des consignes de marquage transmis par message privé.
  Pour plus de lisibilité un sous fichier nommé « Marquage Sweatshirt » figure désormais dans les consignes de marquage. Le fichier de marquage a été retransmis à l'ensemble des candidats ayant fait une première demande.

Question n°1 :

Contenu de la question :

Les échantillons du lot 1 doivent-ils être marqués avec de logo de l'université ? Si oui, pourriez-vous nous transmettre les fichiers du logo s'il vous plaît ?

Réponse :

Oui, les échantillons doivent être marqués avec le logo de l'Université Grenoble Alpes.
Conformément à l'article 5.2 du règlement de la consultation (RC), les fichiers de marquage ne seront transmis qu'aux candidats qui en feront la demande via le formulaire dédié aux questions en cours de consultation disponible sur la plateforme PLACE.
Les consignes de marquage sont envoyés aux candidats par message privé via la plateforme PLACE.

Question n°2 :

Contenu de la question :

Conventionnement hors de l'Isère et suivi de l'insertion
RC, article 5.1, page 6 ; CCP, article 11, page 11
L'article 5.1 du RC vise un conventionnement auprès de l'Unité départementale 38 de la DDETS et prévoit la possibilité de justificatifs équivalents. Pour une SIAE implantée hors de l'Isère, pourriez-vous confirmer que la convention en cours de validité établie avec le service de l'État territorialement compétent constitue le justificatif attendu ?

Réponse :

Oui, c'est bien ça. Toutes les structures d'insertion disposent d'un conventionnement avec la DDETS, quel que soit le territoire.

Question n°3 :

Contenu de la question :

Le CCP fait également référence au cahier des charges de l'insertion par l'activité économique en Isère. Ce renvoi désigne-t-il les seules obligations du conventionnement des SIAE ou un document comportant des exigences complémentaires applicables au titulaire ? Dans ce second cas, pourriez-vous le transmettre ?

Réponse :

Une nouvelle circulaire va sortir prochainement, mais les DDETS demandent aux SIAE de remplir tous les ans un dossier unique d'instruction récapitulant tous les éléments attendus (formation des salariés permanents et en insertion, les sorties vers l'emploi, les processus d'accueil et d'accompagnement...).

Question n°4 :

Contenu de la question :

Pour le bilan à remettre à la fin de chaque année civile concernant les salariés positionnés sur les activités du marché, existe-t-il un modèle imposé ou des indicateurs complémentaires aux éléments d'évolution des situations et d'acquisition de compétences déjà mentionnés au CCP ?

Réponse :

Le bilan peut indiquer le nombre d'heures réalisées sur la durée du marché, le nombre de personnes, les compétences travaillées dans le cadre de ce marché ainsi que quelques exemples de parcours.

Question n°5 :

Contenu de la question :

Dimensions et choix du modèle de tote bag

BPU du lot 2, cellules C10 à C12

Le BPU fixe un grammage compris entre 120 et 250 g/m² et des anses de 60 à 70 cm, sans préciser les dimensions du corps du sac. Quelles largeur et hauteur sont attendues ? Un soufflet ou des caractéristiques particulières de confection et de résistance sont-ils imposés, ou ces éléments sont-ils laissés à la proposition du candidat ?

Le candidat doit-il proposer un modèle et un grammage déterminés, communs aux trois références de marquage et à l'échantillon, ou l'UGA entend-elle pouvoir choisir différents modèles ou grammages dans les plages indiquées au BPU pour un même prix unitaire ?

Réponse :

Nous attendons un format « standard » plat en 38 x 42. Pas de soufflet.
Concernant la charge minimale acceptée, nous pouvons indiquer 6 kg, qui est une charge possible pour un totebag en 140g/m2. Si un totebag présente une densité plus importante il devrait naturellement respecter cette contrainte de charge.

Vous devez proposer un modèle et un grammage uniques pour chaque prix unitaire, sans ajouter de ligne supplémentaire au BPU, sinon votre offre sera irrégulière.

Question n°6 :

Contenu de la question :

Matières admissibles et traitement du réemploi textile

BPU du lot 2, cellules D10 à D12 ; RC, article 7.2, page 11 ; CCP, article 19, page 15 ; cadre de réponse, sous-critère 3.2

Pour le lot 2, le BPU mentionne du coton biologique et/ou de la fibre recyclée. Les fibres recyclées admissibles sont-elles exclusivement naturelles, ou peuvent-elles également être synthétiques ? La précision de l'article 19 du CCP interdisant les fibres synthétiques figure sous la rubrique du lot 1.
Des tissus en coton non certifié biologique, issus de stocks dormants et directement réemployés ou upcyclés sans recyclage de la fibre, sont-ils admissibles au lot 2 ? Dans l'affirmative, comment ce réemploi est-il pris en compte au titre du sous-critère 3.2, qui porte sur le pourcentage de fibres naturelles recyclées ? Merci de préciser les justificatifs attendus pour ces matières.

Réponse : Les tissus issus du réemploi ou upcyclés sont admissibles. Dans ce cas il faudra fournir un justificatif de la provenance du tissu.

Le BPU et le cadre de réponse du lot 2, ainsi que le sous-critère 3.2 ont été modifiés en ce sens.

Question n°7 :

Contenu de la question :

Coloris et portée de l'interdiction d'ajout de teinture

BPU du lot 2, cellules C10 à C12

Comment faut-il comprendre la mention « tous coloris (sans ajout de teinture, sauf pour le marquage) » ? L'absence d'ajout de teinture est-elle appréciée à partir de la matière récupérée ou sur l'ensemble du processus de fabrication de la matière et du sac ? Des matières recyclées déjà colorées sont-elles admises ?
Une gamme de coloris dépendant des matières disponibles et d'éventuelles variations de teinte entre lots de fabrication sont-elles acceptables ? Merci de préciser les exigences d'uniformité attendues au sein d'une même commande.

Réponse : Les exigences d'uniformité pourront être variables en fonction du type de commande (traitement au cas par cas), si vous rencontrez des problématiques d'uniformité au sein d'une commande pourtant sur une grosse quantité, il conviendra d'en informer l'acheteur au préalable. Un échange pourra alors avoir lieu avec l'acheteur pour savoir ce qui peut être mis en œuvre.

Question n°8 :

Contenu de la question :

Sérigraphie en quatre couleurs et surface d'impression

BPU du lot 2, cellules E9 à E12

Pour la référence 3, la sérigraphie en quatre couleurs correspond-elle à quatre tons directs ou à une impression en quadrichromie ?
Pour le chiffrage des trois références, quelles dimensions maximales de marquage faut-il intégrer à la mention « zone de marquage : au plus grand » ? La surface maximale à inclure dans les prix est-elle définie indépendamment du visuel qui sera fourni pour l'échantillon ?

Réponse : La sérigraphie en quatre couleurs correspond à une impression quadrichromie. Le BPU a été modifié en ce sens.

Les informations concernant la taille de marquage pour l'échantillon sont inscrites dans les consignes de marquages transmises par message privé via PLACE.

Question n°9 :

Contenu de la question :

Tranches tarifaires et regroupement des quantités

BPU du lot 2, cellules F9 à L9 et références 1 à 3

Les deux dernières colonnes sont libellées « supérieure ou égale à 500 pièces » et « supérieure ou égale à 1 000 pièces ». Pour lever leur chevauchement, pourriez-vous confirmer que la première s'applique aux commandes de 500 à 999 pièces et la seconde à partir de 1 000 pièces ? Le cas échéant, merci de mettre à disposition un BPU précisant ces bornes.

Pour une même référence de marquage, les quantités sont-elles cumulées sur l'ensemble du bon de commande pour déterminer la tranche tarifaire, ou le calcul doit-il être effectué séparément pour chaque visuel et/ou chaque coloris de sac ?

Réponse :

Nous confirmons que votre lecture est bonne à savoir 500-999 pièces et 1000 pièces et +.

Le calcul doit être effectué séparément pour chaque coloris de sac, conformément aux lignes de BPU.

Question n°10 :

Contenu de la question :

Décompte des BAT pour une commande comportant plusieurs visuels

CCP, article 10.1, pages 8 et 9 ; BPU du lot 2, ligne du BAT supplémentaire

L'article 10.1 prévoit que les deux premiers BAT sont inclus dans le prix et que les suivants sont rémunérés pour une même commande. Lorsqu'un bon de commande comporte plusieurs visuels, un BAT établi pour chaque visuel compte-t-il comme une unité distincte, ou le décompte porte-t-il sur des cycles de présentation et de correction regroupant l'ensemble des visuels de la commande ?

Réponse :

Il faut que le nombre de bat parte de 0 pour chaque référence.

Question n°11 :

Contenu de la question :

Articulation des validations graphiques avec l'échéance de livraison

CCP, articles 5.1 et 5.3, page 5 ; articles 10 et 10.1, pages 8 et 9 ; article 16, page 13

L'article 10 fait courir le délai d'exécution à la notification du bon de commande et l'article 5.3 fixe la livraison à la date maximale portée sur ce bon. L'article 16 mentionne toutefois la validation du BAT dans la rédaction de la pénalité de retard de livraison. Pourriez-vous préciser comment cette référence à la validation du BAT s'articule avec l'échéance inscrite au bon de commande ?

Les délais de validation de l'UGA prévus à l'article 10.1 sont-ils intégrés dans l'échéance initiale de livraison ? En cas de réponse de l'UGA au-delà de ces délais, de fichiers incomplets ou de modification demandée après validation, selon quelles modalités la date de livraison est-elle adaptée, notamment dans le cadre de la prolongation prévue à l'article 5.1 ?

Réponse :

Les délais de validation du BAT sont bien intégrés dans le délai de livraison. C'est pourquoi, les délais de validation de l'UGA doivent être anticipés par le titulaire afin de respecter la date de livraison indiquée au bon de commande. Toutefois, en cas de retard imputable à l'UGA, le délai de livraison sera prolongé en conséquence afin de ne pas pénaliser le titulaire.

Question n°12 :

Contenu de la question :

Assiette des pénalités et éventuels prototypes physiques
CCP, articles 10.1, pages 8 et 9, et 16, pages 12 à 14
Les pénalités exprimées en pourcentage et leur plafond sont calculés sur le « montant de la commande ». Pourriez-vous préciser expressément si cette assiette est le montant hors taxes ou toutes taxes comprises du bon de commande ?
L'article 16 vise également un retard de présentation des prototypes, tandis que l'article 10.1 prévoit des BAT numériques pour le lot 2. Des prototypes physiques supplémentaires à l'échantillon remis avec l'offre seront-ils exigés pendant l'exécution ? Dans l'affirmative, dans quels cas, selon quels délais et avec quelle prise en compte de leur coût ?

Réponse : Aucune taxe n'est appliquée aux pénalités. S'agissant du BAT, il n'y a pas de prototype physique, le BAT est uniquement numérique. Le CCP a été corrigé en ce sens.

Question n°13 :

Contenu de la question :

11. Ajustement des prix en l'absence de tarif public
CCP, article 6.2, page 6
L'ajustement annuel repose sur l'évolution des prix publics du titulaire et la transmission de ses anciens et nouveaux tarifs. Pour un titulaire du lot 2 réalisant des fabrications sur commande sans tarif public, quelle référence et quels justificatifs sont admis pour mettre en oeuvre cet ajustement ? Pourriez-vous également préciser la date de référence de la première échéance annuelle d'ajustement, afin de permettre le respect du préavis de 30 jours prévu au CCP ?

Réponse :

L'ajustement des prix du lot 2 repose sur la transmission du BPU actualisé chaque année. La date de référence est le mois de remise de l'offre par le titulaire, soit le mois novembre 2026.

Question n°14 :

Contenu de la question :

Tee-shirt standard, vous voulez dire à manches courtes ? Faut-il prévoir un marquage sur la housse du sac réfléchissant ?

Réponse :

Oui, il s'agit de manches courtes pour les Tee-shirt.
Oui, il faut un marquage UGA sur la housse de sac réfléchissant. Voir en ce sens le BPU modifié.

Question n°15 :

Contenu de la question :

Pour le crayon de papier, Dim. 190x290, vous pouvez confirmer ? c'est beaucoup Bonnet : préciser la matière, grammage, type de bonnet : grosse maille ou à revers ? le polyester recyclé est-il exclu ?

Réponse : Le BPU a été modifié, merci de vous y reporter.

Question n°16 :

Contenu de la question :

Bracelet réfléchissant : nous avons un minimum de quantité, est-ce possible de ne pas remplir toutes les cases de prix ? Eventail : préciser la position de marquage : sur la tige ou sur le papier ?

Réponse :

Toutes lignes de prix doivent être remplies conformément au RC sinon votre offre sera déclarée irrégulière.

Pour l'éventail, les informations sont précisées dans les consignes de marquages transmises par message privé.

Question n°17 :

Contenu de la question :

Pour le lanyard, voulez-vous un mousqueton standard ou un mousqueton crochet ovale ? ce n'est pas clair
Pour les bouteilles isothermes, est-il possible de répondre en 500 ml (meilleurs tarif et marquage)

Réponse :

Il s'agit d'un mousqueton standard. Le BPU a été modifié en ce sens, merci de vous y reporter.

Question n°18 :

Contenu de la question :

Pour certains produits, nous avons un minimum de quantité à respecter et pas de tarif pour les petites quantités, peut-on laisser des cases vides ?

Réponse :

Non, toutes les cases du BPU doivent être complétées, sinon votre offre sera irrégulière.

Question n°19 :

Contenu de la question :

Concernant le Carnet A5 souhaitez-vous que la couverture soit souple ou rigide ?

Réponse : Pour le carnet A5 il faut une couverture cartonnée comme indiquée au BPU.

Question n°20 :

Contenu de la question :

Concernant les éventails, des alternatives en bois et polyester recyclé peuvent être proposées ?

Réponse : Conformément au BPU, les éventails doivent être en bois et papier (voir réponse à la question n°32 pour le bambou).

Question n°21 :

Contenu de la question :

Les tote bags confectionnés à partir de tissus 100 % coton issus du réemploi (stocks dormants, fins de rouleaux) sont-ils conformes au BPU ? Peuvent-ils être valorisés au titre du critère des fibres recyclées ?

Réponse : Les tissus issus du réemploi ou upcyclés sont admissibles. Dans ce cas il faudra fournir un justificatif de la provenance du tissu. Le BPU et le sous-critères 3.2 ont été modifiés.

Question n°22 :

Contenu de la question :

Une structure d'insertion peut-elle candidater seule et confier la sérigraphie à un prestataire extérieur non conventionné SIAE, tout en assurant elle-même la confection et le contrôle qualité ?

Réponse : Oui, il est possible de candidater seule et de déclarer un sous-traitant pour la prestation de sérigraphie. (RAPPEL : le marché réservé doit être exécuté pour l'essentiel de la prestation par une entreprise d'insertion. La sérigraphie, qui est une prestation secondaire, peut être sous-traitée à une entreprise qui ne bénéficie pas du même statut de réservation).

Question n°23 :

Contenu de la question :

Les échantillons à fournir doivent-ils obligatoirement être marqués avec le logo de l'UGA, ou peuvent-ils être présentés sans marquage ou avec autre marquage ?

Réponse : Oui, les échantillons doivent être marqués avec le logo de l'UGA, conformément aux consignes de marquages transmises par message privé.

Question n°24 :

Contenu de la question :

Concernant le lot 2, l'échantillon doit-il avoir un marquage précis, ou on peut vous envoyer un exemplaire avec un marquage "aléatoire" ?

Réponse : Oui, l'échantillon doit comporter le logo de l'UGA, conformément aux consignes de marquages transmises par message privé.

Question n°25 :

Contenu de la question :

Est-il possible de proposer du polyester recyclé pour certains produits qui sont assez rares en 100% coton ? La sérigraphie est-elle obligatoire sur chaque produit ou il est possible de proposer un autre marquage plus adapté le cas échéant.

Réponse : Les produits doivent contenir 100 % de fibres naturelles, le polyester recyclé n'est pas admis. Concernant le type de marquage il convient de respecter les indications du BPU.

Question n°26 :

Contenu de la question :

Pour la gourde, qu'entendez-vous par "personnalisable pastille" ?

Réponse : La question est en cours de traitement, une réponse vous sera apportée ultérieurement.

Question n°27 :

Contenu de la question :

Le porte carte demandé est un produit arrêté qui ne reviendra pas en stock.
Est-il possible de proposer des alternatives ? Comme par exemple, des portes cartes en paille de blé qui ne se collent pas au téléphone ou des porte carte qui se collent au téléphone, éco-conçus, mais pas en plastique (en PU recyclé par exemple). Que souhaitez-vous ?

Réponse : Non il convient de proposer un produit conforme aux exigences du BPU.

Question n°28 :

Contenu de la question :

Pour le bonnet, la sérigraphie ne convient pas à la maille, ce n'est pas adapté comme technique. Souhaitez-vous un bonnet à revers obligatoirement ?
Si vous souhaitez de l'impression, nous recommandons le transfert, et non la sérigraphie. L'idéal étant la broderie, mais c'est plus cher.

Réponse : Pour le bonnet le BPU a été modifié, merci de vous y reporter.

Question n°29 :

Contenu de la question :

Pour le tour de cou, quel est le mousqueton que vous souhaitez, car 2 sont mentionnés.
Souhaitez-vous le mousqueton ci-dessous ?



Réponse : Non, il faut un mousqueton standard, voir en ce sens le BPU modifié.

Question n°30 :

Contenu de la question :

Pouvons-nous vous proposer du transfert digital ? pour différents produits, vous demandez de la sérigraphie 4 couleurs mais il sera possible de faire un transfert digital qui sera moins cher.

Réponse : Il convient de respecter les indications de marquages de la nouvelle version du BPU.

Question n°31 :

Contenu de la question :

Concernant les tee-shirts et sweat-shirts, vous indiquez une composition « 100 % coton biologique et/ou fibre recyclée ». Pouvez-vous préciser si les fibres recyclées peuvent être du polyester recyclé, notamment pour le sweat-shirt ?

Réponse : Les produits doivent contenir 100 % de fibres naturelles, le polyester recyclé n'est pas admis.

Question n°32 :

Contenu de la question :

Échantillon lot 1 : Pour l'éventail, acceptez-vous une structure en bambou avec une feuille en papier, sous réserve de respecter les autres caractéristiques et la certification demandées ?

Réponse : Le bambou est accepté s'il est labelisé FSC ou équivalent.

Question n°33 :

Contenu de la question :

Le CCP impose 100 % de fibres naturelles, tandis que le BPU indique « coton biologique et/ou fibre recyclée ». Confirmez-vous que tout polyester, même recyclé, est interdit dans les tee-shirts et sweats ?

Réponse : Les produits doivent contenir 100 % de fibres naturelles, le polyester recyclé n'est pas admis.

Question n°34 :

Contenu de la question :

L'interdiction des fibres synthétiques concerne-t-elle uniquement les tee-shirts, bonnets et sweats ? Confirmez-vous que les parapluies, tours de cou et housses peuvent être en polyester, conformément au BPU ?

Réponse : Oui conformément au BPU, les parapluies doivent être en polyester recyclé PET, et les tours de cou en plastique recyclé PET.

Question n°35 :

Contenu de la question :

Pour les lignes de sérigraphie « 4 couleurs », attendez-vous quatre tons directs ou une quadrichromie ? Les visuels pourront-ils comporter des dégradés ou des reproductions photographiques ?

Réponse : Il s'agit d'une quadrichromie, le BPU a été modifié en ce sens. La deuxième partie de la question est en cours de traitement, une réponse vous sera apportée ultérieurement.

Question n°36 :

Contenu de la question :

Sur les supports/textiles foncés, une sous-couche blanche nécessaire à l'impression. Est-elle comptée parmi les couleurs indiquées au BPU ou doit-elle être incluse en complément dans le prix demandé ?

Réponse : Il faut l'inclure en complément dans le prix si c'est une contrainte technique.

Question n°37 :

Contenu de la question :

Pour les bonnets, pouvez-vous préciser la forme, le type de maille, les dimensions et la zone de marquage ? La sérigraphie doit-elle être réalisée directement sur la maille ou sur un empiècement imprimable ?

Réponse : Informations se trouvant dans la nouvelle version du BPU, merci de vous y reporter.

Question n°38 :

Contenu de la question :

Les crayons sont décrits avec des dimensions de 190 × 290 mm. Pouvez-vous corriger ces dimensions et préciser la forme du corps (rond ? hexagonal ?) ainsi que la présence éventuelle d'une gomme ?

Réponse : Le BPU a été modifié, merci de vous y reporter.

Question n°39 :

Contenu de la question :

Pour le carnet A5, « 80 pages lignées R°V° » signifie-t-il 80 pages ou 80 feuilles ? Confirmez-vous une reliure brochée cousue et précisez-vous si des tolérances de grammage sont admises ?

Réponse : Il s'agit de 80 pages, donc 40 feuilles, sans de tolérance pour le grammage.
Il s'agit d'une reliure cousue, voir en ce sens la nouvelle version du BPU.

Question n°40 :

Contenu de la question :

Pour la bouteille en verre, quelle matière est attendue pour la coque antichoc ? La personnalisation de la pastille du bouchon est-elle à inclure en plus du marquage du flacon, et selon quelles caractéristiques ?

Réponse :

Oui, la personnalisation du bouchon est à inclure au marquage, voir en ce sens le BPU modifié.

Question n°41 :

Contenu de la question :

Pour la bouteille isotherme de 600 ml, une capacité voisine est-elle admise et avec quelle tolérance ?

Réponse : Non, les exigences du BPU doivent être respectées.

Question n°42 :

Contenu de la question :

Pour le parapluie, le diamètre de 95 cm est-il impératif ou assorti d'une tolérance ?

Réponse : 10 % de tolérance sera accepté pour le parapluie. Voir en ce sens le BPU modifié.

Question n°43 :

Contenu de la question :

Pour le tour de cou, attendez-vous deux accessoires distincts : crochet ovale et mousqueton ? Est-ce que les visuels recto verso doivent être identiques ou peuvent être différents ?

Réponse : Il faut un mousqueton standard uniquement, et les visuels doivent être identiques.

Question n°44 :

Contenu de la question :

Pour le bracelet réfléchissant, pouvez-vous préciser les dimensions et les éventuelles normes ou performances de visibilité exigées ?

Réponse : Le BPU a été modifié afin d'y intégrer ces éléments, merci de vous y reporter.

Question n°45 :

Contenu de la question :

Pour la housse de sac réfléchissante, pouvez-vous préciser les éventuelles normes de visibilité exigées ? Aucun marquage n'est indiqué, confirmez-vous qu'elle doit être chiffrée sans personnalisation ?

Réponse : La housse doit comporter un marquage. Le BPU a été modifié afin d'y intégrer ces éléments, merci de vous y reporter.

Question n°46 :

Contenu de la question :

Pour l'éventail, pouvez-vous préciser le coloris du papier et la zone à personnaliser : papier ou partie en bois ? Quelles dimensions de marquage faut-il chiffrer ?

Réponse : Pour l'échantillon relatif à l'éventail, les informations sont précisées dans les consignes de marquages transmises par message privé.

Question n°47 :

Contenu de la question :

Le premier palier indique « jusqu'à 50 pièces ». Quelle est la quantité minimale susceptible d'être commandée par référence et par visuel ? Les commandes de très petites quantités doivent-elles être couvertes ?

Réponse : Nous n'avons pas d'estimatif sur les quantités minimales pouvant être commandées à vous communiquer. En principe, les commandes de très petites quantités doivent également pouvoir être couvertes. Mais dans la mesure du possible, l'acheteur tentera d'ajuster ses quantités par commande.

Question n°48 :

Contenu de la question :

Confirmez-vous que les délais du BPU courent à compter de la validation définitive du BAT ? Les périodes d'attente des fichiers, des adaptations et de validation par l'UGA sont-elles exclues de ces délais ?

Réponse : La question est en cours de traitement, une réponse vous sera apportée ultérieurement.

Question n°49 :

Contenu de la question :

Concernant le lot 1, le BPU ne prévoit pas de champs pour identifier les références proposées. Souhaitez-vous une annexe avec, pour chaque produit, la marque, la référence, la fiche technique et les justificatifs environnementaux ?

Réponse : La question est en cours de traitement, une réponse vous sera apportée ultérieurement.

Question n°50 :

Contenu de la question :

Ligne n°30 il n'est pas indiqué de nombre de couleur pour le marquage. Vous me confirmer qu'aucun marquage n'est prévu. De plus auriez-vous un visuel du carnet broché cousu car souvent c'est broché ou cousu mais pas les deux.

Réponse : La ligne 30 du BPU correspond à la housse de sac réfléchissant, un marquage est bien nécessaire. Le BPU a été modifié.
S'agissant du carnet, le BPU a été modifié, merci de vous y reporter.

Question n°51 :

Contenu de la question :

Auriez-vous le visuel du porte carte en bioplastique qui se fixe au téléphone

Réponse : La question est en cours de traitement, une réponse vous sera apportée ultérieurement.

Question n°52 :

Contenu de la question :

Pouvons-nous répondre si nous présentons les justificatifs de notre sous-traitant ESAT demandés page 6 du RC ?

Réponse :

Il est possible de candidater seule et de déclarer un sous-traitant, sous réserve que la structure candidate réalise elle-même l'essentiel des prestations du marché, conformément aux exigences applicables aux marchés réservés. Voir également la réponse apportée à la question 22.

Question n°53 :

Contenu de la question :

Auriez-vous le visuel en 4 couleurs que nous devons chiffrer au BPU s'il vous plait. Merci de nous confirmer les marquages à faire sur le teeshirt et sweat car nous avons le logo de l'université et aussi un document « marquage tee shirt complément »

Réponse :

S'agissant du BPU : il ne s'agit pas d'un visuel unique mais de caractéristique de marquage. Il s'agit de capacité à imprimer sur la surface indiquée et en une couleur, deux couleurs et quadrichromie.

S'agissant des échantillons à transmette dans le cadre de votre offre : il faut utiliser le logo UGA pour tous les échantillons, sauf pour le sweatshirt où il faut le marquage spécifique identifié dans le fichier des consignes de marquage transmis par message privé.

Question n°54 :

Contenu de la question :

Le marquage d'un éventail en 4 couleurs est une fabrication spéciale avec un délai de 4 semaines de fabrication il est donc impossible de respecter les 15 jours ouvrés indiqués de plus un échantillon avec marquage à un cout très important.

Réponse : Concernant le marquage en quadrichromie de l'éventail, le délai de livraison a été modifié. Voir ce en sens la nouvelle version du BPU.

Question n°55 :

Contenu de la question :

Pour le produit 6-7-8 Bouteille en verre, est-ce qu'il faut aussi comptabiliser le marquage pastille ? Le marquage se fait autour de la bouteille ou de la housse ? Enfin s'agit-il d'une housse type néoprène ou autre ?

Réponse :

Il n'y a pas de housse pour la bouteille en verre, mais comme précisé au BPU, il s'agit d'une coque. Le marquage doit être effectuée sur le bouchon et sur la bouteille. Le BPU a été modifié en ce sens, merci de vous y reporter.

Question n°56 :

Contenu de la question :

Concernant le lot 1 : Est-il possible de remettre une offre ne portant que sur les produits textiles du BPU, sans les accessoires, notamment les éventails ?

Réponse : Non votre offre doit comporter l'ensemble des éléments inscrits au BPU. Toutes les cases du BPU doivent être complétées, sinon votre offre sera irrégulière.

Question n°57 :

Contenu de la question :

Sauf erreur de notre part, le dossier transmis pour les marquages ne contient pas le fichier "Marquage complémentaire" pour le sweat-shirt, le fichier pdf n'étant pas vectoriel nous ne pouvons l'utiliser pour un marquage.

Réponse :

Le fichier de marquage a été modifié et retransmis à l'ensemble des candidats ayant fait une première demande. Pour plus de lisibilité un sous fichier nommé « Marquage Sweat shirt » figure désormais dans le fichier transmis, avec une version vectorielle.

Pour rappel, il faut utiliser le logo UGA pour tous les échantillons, sauf pour le sweatshirt où il faut le marquage spécifique identifié dans le fichier des consignes de marquage transmis par message privé.

Question n°58 :

Contenu de la question :

Disposez-vous d'une estimation des quantités par commande, de leur fréquence et des périodes de forte demande ? Quels délais de fabrication et de livraison sont généralement envisagés après validation du BAT ?

Réponse :

Nous n'avons pas d'estimatif à vous communiquer (voir également réponse à la question n°47).

L'autre question est en cours de traitement, une réponse vous sera apportée ultérieurement.

Question n°59 :

Contenu de la question :

Les anses doivent-elles obligatoirement être confectionnées dans la même matière et composition que le corps du tote bag, ou des anses de matières différentes sont-elles acceptées ?

Réponse :

Les anses peuvent être confectionnées dans des matières et composition différentes que le corps du tote bag tant que celles-ci respectent les exigences du BPU et du CCP.